AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1173
FR0000120164-FS0637

3 juillet 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CGG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juillet 2018, la société Morgan Stanley plc (c/o The Corporation Trust Company (DE), Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 juin 2018, indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CGG et détenir indirectement 35 198 902 actions CGG[1] représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Morgan Stanley & Co. International plc	34 831 351	4,99	34 831 351	4,99
Morgan Stanley & Co. LLC	287 153	0,04	287 153	0,04
Morgan Stanley France S.A.	69 149	0,01	69 149	0,01
Morgan Stanley Smith Barney LLC	11 249	ns	11 249	ns
Total Morgan Stanley	**35 198 902**	**5,04**	**35 198 902**	**5,04**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CGG hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société Morgan Stanley a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 29 263 090 actions CGG au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions CGG (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9, I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Morgan Stanley a précisé détenir par assimilation, (i) 749 000 actions CGG (comprises dans la détention visée au 1er paragraphe), résultant de la détention d'un contrat « e*quity cash-settled swap* » à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 21 novembre 2018, et (ii) 28 849 actions CGG comprises dans la détention visée au 1er paragraphe), résultant de la détention d'un contrat « e*quity cash-settled swap* » à dénouement en espèces, exerçables à tout moment jusqu'au 24 mai 2019.

[1] Dont 74 850 actions CGG détenues sous forme d'ADR.
[2] Sur la base d'un capital composé de 697 713 197 actions représentant 697 766 416 droits de vote.